

PRODOU@NE	La douane au service des professionnels http://pro.douane.gouv.fr
Créer un compte dans Produane, étape par étape	

1- S'inscrire sur le portail (création un compte utilisateur Produane).

L'inscription permet à un internaute de créer son compte utilisateur Produane.

Une fois son compte créé, l'utilisateur dispose d'un « espace personnel » sur le portail.

Cet espace est accessible après authentification. Le degré d'authentification exigé varie en fonction du niveau de sécurité déterminé lors de l'inscription.

A partir de cet espace personnel, l'utilisateur accèdera aux téléservices, selon ses habilitations.

Les étapes de l'inscription :

1.1- L'utilisateur se connecte au portail Produane (<http://pro.douane.gouv.fr>).

1.2- Dans la page d'accueil, il clique sur « inscription » (en haut à droite de la page).

The screenshot shows the ProDouane website interface. At the top, there is a header with the logo and navigation links like 'Contact' and 'Aide'. Below the header, there are input fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe' with an 'ENTRER' button. To the right of these fields, the 'Inscription' link is highlighted with a red circle and a red arrow pointing to it. The main content area is divided into several sections: 'Services Disponibles' on the left, a central 'FOCUS' section with news about the new portal, and an 'Agenda' section on the right. The footer contains a search bar and various utility links.

1.3- Une page contenant le formulaire d'inscription s'affiche.

Ce formulaire permet de créer un compte utilisateur Produane.

Les rubriques obligatoires sont signalées par un astérisque :

- choix d'un identifiant et d'un mot de passe (de plus de 6 caractères). Ceux-ci permettront par la suite à l'utilisateur de s'identifier sur le portail, pour accéder à son espace personnel ;
- choix d'un niveau de sécurité pour l'accès au compte, parmi ceux proposés sur la liste déroulante. Les contraintes définies seront appliquées lors de chaque tentative d'accès à l'espace personnel.
- nom et prénom ;
- adresse courrier électronique : celle-ci est obligatoire. Un courriel d'activation du compte sera en effet envoyé à cette adresse, après validation du formulaire d'inscription (voir étape 2.6).

Les autres rubriques concernent :

- le numéro de téléphone portable sur lequel un SMS peut être envoyé à l'utilisateur (indispensable si le niveau de sécurité choisi est « jeton SMS »),
- le numéro de téléphone,
- l'adresse professionnelle et le n° SIREN-SIRET : particulièrement utile lorsque l'utilisateur ouvre un compte Prodouane en tant que représentant légal ou employé d'une entreprise (ou d'un établissement).

Logo République Française | **PRODOU@NE** La Douane au service des professionnels | Mer. 9 mars 2005 | Contact | Aide

Identifiant Mot de passe :: ENTRER ::

:: Inscription :: Abonnement Douane.gouv.fr

ACCUEIL :: SITUATION :: SÉCURITÉ :: MOT DE PASSE :: COURRIEL :: RÉFÉRENCES

Services Disponibles

- StatNCB
- Déclaration d'échanges de biens
- Tarif en ligne
- Quota Europa
- Taux de change
- TVA Intracom
- Info Accises

INSCRIPTION SUR LE SITE

Il vous est possible de vous inscrire sur pro.douane afin de bénéficier de l'ensemble des services à votre disposition. Pour ce faire vous devez disposer :

- d'une adresse MÊL obligatoirement
- d'un Numéro SMS si vous souhaitez recevoir par téléphone des jetons électroniques.[Service non encore ouvert]

Identifiant ×:

Mot de passe ×:

Confirmation du mot de passe ×:

Niveau de sécurité du compte ×: Login + Mot de passe ▾

Prénom×:

Nom×:

Adresse MÊl×:

Numéro SMS :

Numéro Tél :

Adresse professionnelle :

N° SIREN - SIRET - DOUANE :

:: Vous souhaitez vous inscrire à la liste de diffusion Infos Douane ::

Source
Minefi - Dgddi - C1
Inscription prise en compte le 09/03/2005
Pro.douane.gouv.fr : Plateforme de téléprocédures douanières

RECHERCHE :[OK]: DOCUMENTATION

Pro.douane Portail des téléservices douaniers :: Plan du site | Contact | Assistance en ligne | Mentions légales

1.4- Après avoir vérifié l'exactitude des données saisies, l'utilisateur clique sur « Valider ».

PRODOU@NE La Douane au service des professionnels

Mer. 9 mars 2005 .. Contact | Aide |

Identifiant [] :: ENTRER ::

Statut NCB
Déclaration d'échanges de biens
Tarif en ligne
Quota Europa
Taux de change
TVA Intracom
Info Accises

INSCRIPTION SUR LE SITE

Il vous est possible de vous inscrire sur pro.douane afin de bénéficier de l'ensemble des services à votre disposition. Pour ce faire vous devez disposer :

- d'une adresse MÊL obligatoirement
- d'un Numéro SMS si vous souhaitez recevoir par téléphone des jetons électroniques.[Service non encore ouvert]

Identifiant × : [jdupont]
Mot de passe × : [.....]
Confirmation du mot de passe × : [.....]
Niveau de sécurité du compte × : [Login + Mot de passe v]
Prénom × : [jean-paul]
Nom × : [dupont]
Adresse MéL × : [jean-paul@dupont.fr]
Numéro SMS : []
Numéro Tél : [0112345678]
Adresse professionnelle : [199 rue de la République
75000 Paris]
N° SIREN - SIRET - DOUANE : [12345678912345]

Vous souhaitez vous inscrire à la liste de diffusion Infos Douane

VALIDER

Source
Minefi - Dgddi - C1
Inscription prise en compte le 09/03/2005
Pro.douane.gouv.fr : Plateforme de téléprocédures douanières

RECHERCHE [] [OK] DOCUMENTATION

Pro.douane Portail des téléservices douaniers :: Plan du site | Contact | Assistance en ligne | Mentions légales

1.5- La page suivante confirme l'enregistrement de l'inscription.

OUVERTURE DE VOTRE COMPTE

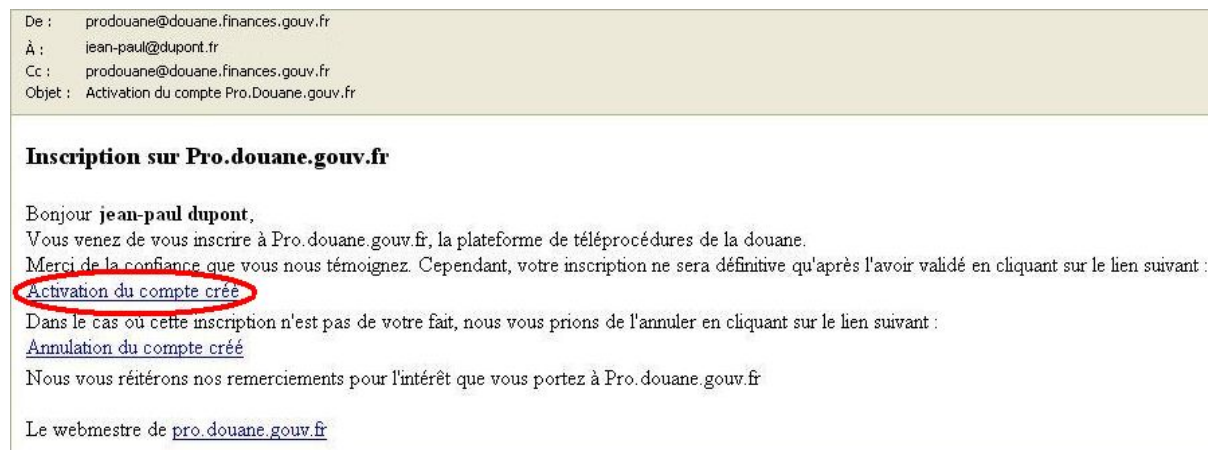
Ouverture réussie de votre compte sur prodouane

Votre inscription est enregistrée

Vous allez bientôt recevoir un courrier électronique (mêl) à l'adresse que vous nous avez indiqué. Cliquez sur le lien de validation de votre compte pour activer vos droits. Ainsi vous allez pouvoir accéder à l'ensemble de l'espace Prodouane conçu pour vous.

Merci et à très bientôt.
[Le webmestre](#)

1.6- Par la suite, l'utilisateur reçoit un **courrier électronique** à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Ce courrier indique que l'inscription ne sera définitive qu'après l'**activation du compte créé**. Pour activer son compte, l'utilisateur doit d'abord cliquer sur le lien « activation du compte créé ».



1.7- La **page d'activation du compte Produane** s'ouvre. L'utilisateur doit alors remplir les deux rubriques (identifiant, mot de passe), puis cliquer sur « **activer** ».



1.8- Après avoir cliqué sur « activer », **son compte Produane est créé**.

Il dispose alors d'un espace personnel sur le portail. Cet espace est accessible depuis la page d'accueil, après authentification, et moyennant les conditions de sécurité définies lors de l'inscription.

RAPPEL : le compte ainsi créé est un compte personnel, il appartient à chaque collaborateur d'une société de s'inscrire sur produ@ne et ainsi de disposer d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui est propre.

1.9- Fin de la procédure de création du compte Produane.

Comment adhérer à un téléservice ?

D'une manière générale, l'accès à un téléservice requiert une adhésion de l'opérateur, et la conclusion d'une convention d'usage avec la douane.

Les formalités d'adhésion ne sont pas réalisées en ligne et cette procédure implique donc un échange de documents papier.

Nota bene : pour certains téléservices, un audit, puis la délivrance d'une autorisation ou d'un agrément par la douane, pourront s'avérer nécessaires avant adhésion. Ce n'est pas le cas pour EDDI.

☛ **Vous souhaitez adhérer à un téléservice EDDI ? Veuillez consulter la rubrique documentation de produ@ne**